



Siret : 5011050520 APE N

Tel : 06 19 32 52 81

Tiques et Puces

29, avenue des Pyrénées

44 400 Rezé

Contrat de garde

- Lors de son arrivée, votre compagnon doit être à jour de ses vaccins (rage obligatoire), identifié (puce ou tatouage lisible) et traité contre les tiques et les puces.
- Tous problèmes de santé devront être signalés.
- Aucun chien fugueur, dominant ou aboyeur pathologique n'est accepté à la pension par égard pour ses congénères et pour le voisinage. Nous ne serons pas responsables en cas d'allergie, de maladie de peau, de mutilation d'anxiété, de vol de l'animal et de mort accidentelle ou naturelle (maladie, vieillesse, incendie, inondation et toutes autres raisons qui ne sont pas de notre fait). Tout sera fait pour assurer la sécurité et les soins à votre chien.
- En cas de vol de l'animal ou d'accident (dont nous serions involontairement responsables ce qui exclut les raisons citées ci-dessus), vous serez mis directement en contact avec la MAAF.
- Les tarifs sont de 17 euros par jour (+ 8,50 euros s'il est déposé le soir ou s'il est repris le matin) avec une augmentation d'un euro tous les deux ans (prochaine augmentation en octobre 2023).

➤ **30 % d'arrhes seront demandés pour valider la réservation. Pour rappel, les arrhes ne sont pas remboursables. En cas d'annulation, une garde pourra être reprogrammée dans les 6 mois après la date de la réservation.**

- **Par virement sous 72 heures.**

IBAN : FR76 1470 6000 3622 8824 3500 004

BIC : AGRIFRPP847

- **Par chèque sous 8 jours encaissé dès réception.**

- **Passé ce délai, la place sera donnée à un autre chien sans relance. Chacun doit se responsabiliser. Nombreux sont les toutous à la recherche d'une location de vacances**
- **Vous recevrez un justificatif de paiement par mail.**
- **Le solde de la garde se fera lorsque vous déposerez votre chien à la pension (chèque, virement ou espèces).**
- **En cas d'annulation de notre part (maladie, etc.), les arrhes vous seront remboursées.**
- **La nourriture et le carnet de santé doivent être apportés.**
- **En cas d'abandon, une plainte sera portée à la gendarmerie et l'animal sera conduit à la SPA sous 8 jours après la date prévue de la reprise.**



Nom du propriétaire :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Date de dépôt :

Date de reprise :

Fugueur ?

Dominant ?

Aboyeur pathologique (un chien qui aboie de temps en temps c'est normal, il s'exprime. Un chien qui aboie tout le temps, c'est insupportable) ?



À remplir, merci !

Nom du chien

Tarif journalier

Jour de garde

17 euros

TVA nom applicable

(Article 293 B du CGI)

Total :

Arrhes versées de 30 % :

Solde à verser :

Date :

Signature

